

**LYCEE ROMAIN ROLLAND
17 RUE LUCIEN NADAIRE
94200 IVRY-SUR-SEINE**

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
COURANTES ET DE SERVICES**

Pouvoir adjudicateur : LYCEE ROMAIN ROLLAND - 17 rue Lucien Nadaire - 94200 Ivry-sur-Seine

Représenté par :

Mme Martine LAMMENS, Provisseure

Comptable assignataire des paiements :

Agent comptable du lycée Romain Rolland - 17 rue Lucien Nadaire - 94200 Ivry-sur-Seine

Marché

Objet du marché : **Organisation d'un voyage scolaire à Londres**

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 8, il a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est spécifié ci-dessus. Il contient à la fois, les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Article 1), le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et les mentions de l'acte d'engagement.

ARTICLE 1 – REGLEMENT DE CONSULTATION

1.1 – Date et heure limite de dépôt des offres :13/10/2017 à 11 h 00

Les offres devront parvenir par voie postale :

Ou être remises contre un récépissé avant le 13/10/2017 à 11 h 00

Prière de mentionner sur l'enveloppe MAPA - NE PAS OUVRIR

1.2 – Adresse de réception :

Lycée Romain Rolland
17 rue Lucien Nadaire
94200 IVRY-SUR-SEINE

1.3 – Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé au 01/04/2018

1.4 - Critères de choix avec leur ordre de priorité :

| Critères | Pondération |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 1. Le prix global du séjour | 45,00% |
| 2. L'adéquation des prestations proposées aux dispositions du marché | 30,00% |
| 3. La qualité des services associés | 25,00% |

1.5 – Coordonnées pour les demandes de renseignements

Renseignements d'ordre administratif et financier : M. Jean-Pierre TEIXEIRA

Renseignements d'ordre pédagogique : M. Thomas CROUZET, enseignant, chef de projet
(06 70 41 56 14)

E-mail : jean-pierre.teixeira@ac-creteil.fr

E-mail : thomas.crouzet@ac-creteil.fr

Ne pas hésiter à contacter le chef de projet pour toute question concernant le voyage

ARTICLE 2 –DISPOSITIONS DU MARCHE

2.1 – Objet du marché :

Le marché a pour objet l'organisation d'un séjour à Londres, avec hébergement en famille pendant 4jours/ 3 nuits. Date du séjoure entre le 19/03/2018 et le 30/03/2018, pour un groupe de 40 élèves et 4 accompagnateurs adultes. Voyage en car.

DATES ET DUREE DU VOYAGE MODULABLES EN FONCTION DES TARIFS.

2.2 - Décomposition en lots :

Le présent marché comporte un seul lot.

2.3 – Durée du marché :

La durée du marché concerne l'organisation du séjour aux dates convenues.

2.4 – Détail des prestations :

Le titulaire a le devoir d'alerte et de conseil. Il doit alerter de tout risque qui peut conduire soit à un retard dans le déroulement de la prestation, soit à une dégradation de la qualité de la prestation. Il doit signaler toute cause susceptible d'avoir des incidences sur le bon déroulement de la prestation, il proposera des solutions ou des actions propres à remédier aux écarts constatés ou prévisibles par rapport aux échéances ou aux objectifs fixés et en suivre la mise en œuvre.

Le titulaire est tenu à une obligation de résultat. Ace titre, le bénéficiaire attend du titulaire :

- une qualité en relation avec les objectifs pédagogiques pour toutes les prestations du marché,

La maîtrise des coûts,

Le respect des délais,

L'assurance d'une continuité du service.

Programme du séjour et visite incluses :

L'ordre indiqué Dans l'annexe est indicatif. Il peut être modifié en fonction des horaires de train / des coûts / des disponibilités des agences.

Jour 1

Départ tôt du site du lycée.

Arrêt à Sutton et visite du quartier Bedzed + visite (ou informations) sur le centre de traitement des déchets voisin permettant de produire de l'électricité (Beddingtonsewage treatment works)

Déjeuner dans le secteur.

Installation en famille d'accueil.

Jour 2

Quartier de Kensington/ Science museum

Pique-nique à Hyde Park

Visite du Royal Albert Hall.

Jour 3

British museum.

Visite des quartiers de Tower bridge, la City, LeadenHallMarket puis saint Paul, Millenium Bridge.

Tate Modern (ancienne centrale électrique).

Jour 4

Escapade à Greenwich, planétarium et musées/ méridien de Greenwich.

Halte a Canterbury, visite de la cathédrale.

Direction tunnel sous la manche pour retour en soirée au lycée.

L'organisme devra s'assurer du respect des points suivants :

- Le transport :

- En autocar
- Déplacement sur place en autocar

-L'assurance du groupe :

Il faudra que l'organisme prévoie une assurance annulation groupe comprise dans le prix.

- L'hébergement :

- Hébergement en famille pour les élèves et en hôtel pour les accompagnateurs
- Les élèves seront par groupes de 2, 3 ou 4 selon les capacités d'hébergement des familles et seront regroupés par sexe.

- Repas :

- Du déjeuner du jour 1 au diner du jour 4

Défaillance du titulaire :

Si le titulaire est dans l'impossibilité d'assurer dans les délais impartis les prestations qui lui sont confiées, il doit en aviser immédiatement la personne publique avant l'expiration des délais et soumettre en même temps à l'appréciation de celui-ci les justifications qu'il peut fournir et les dispositions qu'il envisage de prendre. Ce signalement est assuré par écrit (courriel, lettre simple ou recommandée avec accusé de réception). Le pouvoir adjudicateur peut pallier cette défaillance en faisant appel à un autre prestataire pour des prestations équivalentes. La différence éventuelle de coût, résultant de cette substitution, reste à la charge du Titulaire.

Infructuosité du marché - déclaration sans suite :

Le pouvoir adjudicateur peut déclarer le marché infructueux exclusivement dans les cas suivants :

- en l'absence d'offre remise,
- si les offres remises se révèlent :
 - irrégulières,
 - inappropriées,
 - inacceptables.

Il en avise alors tous les candidats.

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment décider de ne pas donner suite au marché pour des motifs d'intérêt général.

2.5 - Forme de prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, toute réduction éventuelle accordée devant venir en déduction du prix global proposé.

Le prix du séjour comprendra impérativement :

- Visites : Toutes les réservations obligatoires auront été faites au préalable par l'organisme, sinon une régie d'avance sera consentie par le lycée au professeur, chef de projet.
- Le transport aller-retour en car.
- Les déjeuners, dîners et les paniers repas
- Une assurance annulation valable pour l'ensemble du groupe.
- Prise en compte des régimes alimentaires y compris pour les paniers repas.
- Mise à disposition d'un dossier voyage complet pour le professeur organisateur.
- Voyage pour un groupe de 40 élèves et 4 accompagnateurs en car.

2.6 – Prix de règlement

Les prix sont réputés fermes, en euros et ne dépasseront pas 350,00€ par personne.

ARTICLE 3 – CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes:

- **Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières**, dûment complété, daté et signé.
- **Un devis détaillé** stipulant notamment :

Le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs inclus, aucune gratuité).

- **Une lettre de présentation** de candidature précisant notamment, l'engagement à respecter les points énoncés aux articles 2.4 et 2.5 du présent document.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE COMMANDE, FACTURATION ET REGLEMENT

Les prestations s'exécuteront suite à émission d'un bon de commande signé par le pouvoir adjudicateur. Seuls les bons de commande signés par l'ordonnateur valent engagement de l'ordonnateur.

Conformément au décret du 15 juin 1994, le lycée pourra verser des acomptes allant jusqu'à 70% du montant total de la prestation. Le solde ne sera versé que lors de la remise des documents permettant le voyage et le séjour.

Conformément au Décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 modifiant le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics, le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur :

Madame la Proviseure du lycée Romain Rolland - 17 rue Lucien Nadaire - 94200 Ivry-sur-Seine

- Comptable assignataire des paiements :

Madame l'agent comptable du lycée Romain Rolland - 17 rue Lucien Nadaire - 94200 Ivry-sur-Seine

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RESILIATION

- La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.
- Insuffisance d'inscription au voyage

DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document valant C.C.P., **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

- Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 45 et 46 du code des marchés publics

1°) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous et dans les conditions définies dans le C.C.P. concernant les modalités de formation, les garanties et le service après-vente :

Coût global du séjour proposé (TTC):

Coût individuel par participant (TTC) :

Mon offre me lie pour la durée de validité, soit jusqu'au .

2°) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) **Demande** que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant : (**JOINDRE UN RIB**)

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Ivry-sur-Seine, le

Le Pouvoir Adjudicateur

La Provisseure

Martine LAMMENS

ARTICLE 10 : NOTIFICATION DU MARCHE A L'OPERATEUR ECONOMIQUE

La publication de l'attribution du marché sur le site d'annonce de marchés publics de l'AJI, www.aji-france.com, vaudra notification du marché à l'opérateur économique.